

# Titre professionnel ECSR

(enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière)

## DUREE DE LA FORMATION

Durée totale : 1190 h  
Théorique : 910 h  
Stage en entreprise : 280 h

### PROCHAINES SESSIONS Meaux

Février 2024

Octobre 2024

## LIEU DE LA FORMATION

CEFORAS ACADEMIE

MEAUX(77)

## PRIX

A partir de 8645\* euros

\*Prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4 du CGI

### Contact :

06 70 99 54 86

[contact@ceforas-academie.fr](mailto:contact@ceforas-academie.fr)

[ceforas-academie.fr](http://ceforas-academie.fr)

## RNCP35329 – TP enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Certification enregistrée le 08-03-2021

## Objectifs et contexte de la certification

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière contribue à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. L'accès à la profession nécessite une autorisation délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière.

Il prépare des actions de formation pour tous publics, dans le cadre du « continuum éducatif », en se conformant au Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne publié par arrêté ministériel. Il anime ces actions dans le but de faire adopter aux apprenants un comportement respectueux des autres usagers de la route et de favoriser leur prise de conscience des enjeux du développement durable.

## Activités visées

Il prépare des actions de formation pour tous publics, dans le cadre du « continuum éducatif », en se conformant au Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne publié par arrêté ministériel. Il anime ces actions dans le but de faire adopter aux apprenants un comportement respectueux des autres usagers de la route et de favoriser leur prise de conscience des enjeux du développement durable.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière représente l'établissement tel que défini à l'article L.213-1 du Code de la route et contribue à son image de marque. Il assure la relation avec les différents clients. Il participe au quotidien à la gestion administrative et logistique des formations.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière a la responsabilité de préparer les apprenants à la conduite d'un véhicule de catégorie B et BE, en prenant en compte le rôle des accompagnateurs dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée. Il construit et anime des séances collectives de formation sur les règles du Code de la route et les facteurs de risques intervenant dans la conduite d'un véhicule. Il assure des prestations de sensibilisation auprès de publics diversifiés tels que les enfants et les adolescents dans des établissements scolaires, les conducteurs novices et expérimentés, les salariés d'entreprise et particuliers.

L'enseignement de la conduite exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant. L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte en permanence son discours et ses méthodes pédagogiques aux objectifs, aux besoins spécifiques et à la progression des apprenants en utilisant les ressources formatives appropriées. Il exerce une veille régulière concernant la réglementation, le secteur professionnel et ses évolutions.

## Secteur d'activité et emploi type

### Secteurs d'activités :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les établissements privés d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,
- Les établissements associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

### Type d'emplois accessibles :

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière,
- Coordinateur d'enseignants.

### Perspective de parcours, évolution

- Enseignant spécialisé en deux roues (CCS 2 roues)
- Enseignant spécialisé en groupe lourd (CCS lourd)
- Formateur d'enseignant de la conduite (FMESR)

## Public visé et prérequis modalités et conditions d'accès

### Public visé

- La formation s'adresse aux personnes sans activité ou en activité professionnelle souhaitant devenir enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

### Prérequis

- Aucun niveau minimum est exigé pour suivre cette formation toute fois un niveau de culture générale bac est recommandé. Cette profession nécessite de la rigueur, de l'autonomie et des aptitudes à la communication
- La formation s'adresse aux personnes titulaires du permis de conduire de la catégorie B depuis plus de 2 ans et en cours de validité avec un casier judiciaire vierge

### Modalités d'accès

La sélection des candidats se fera sur les aspects :

- Motivationnels (entretien)
- Réglementaires (QRC)

### Délais d'accès

Jusqu'à 9 mois

## Modalités d'évaluation et d'acquisition par bloc de compétences

**Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation)** sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités au vu :

- a) d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation
- d) d'un entretien final

### Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

- Le titre professionnel est composé de 2 blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.
- Le titre professionnel est complété par 2 blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Les candidats par VAE devront obtenir au préalable une attestation de recevabilité auprès de la DREEDS afin de bénéficier d'une réduction de parcours**

**Certificateur :** Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

## Qualité

Relatif à la formation « enseignant de la conduite et de la sécurité routière » concernant 147 stagiaires présentés sur 159 stagiaires inscrits en formation :

- Réussite : 86 % ont obtenu la certification

Relatif à l'ensemble des 247 stagiaires sur toutes nos formations proposées :

- Satisfaction : la satisfaction générale de nos stagiaires après évaluation à chaud et à froid est de 9,4 sur 10

## Modalités de financement

### Pour les salariés :

- TRANSION PRO : Pour tous les salariés en activité depuis au moins 2 ans en CDI ou CDD
  - Plus d'information → <https://www.transitionspro-idf.fr>
- Pro-A : pour les salariés qui en activité chez un employeur de la branche de l'automobile.
  - Plus d'information → <https://www.opcomobilites.fr/entreprise/sinformer-sur-les-dispositifs/pro-a-la-reconversion-ou-promotion-par-lalternance>

### Pour les personnes inscrites à pôle emploi :

- France travail : POEI
  - Plus d'information : <https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/la-preparation-operationnelle-a.html>
- Contrat de professionnalisation :
  - Plus d'information → <https://www.opcomobilites.fr/entreprise/sinformer-sur-les-dispositifs/le-contrat-de-professionnalisation>

### Pour tous profils :

- Mon compte formation :
  - Plus d'informations → <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/mon-compte>